

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 octobre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 5
 Votants : 34

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/10/2018
 et publication du 24/10/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 18h00 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Pierre GUICHON à Guy-Michel CHAUVEAU, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Carine MENAGE à Laurent HUBERT, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h20. Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h25. M. François BOUSSARD est arrivé à 18h38. Ils n'ont pas participé aux délibérations.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Président.

Trésor public :
 Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :
 Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D01_22_10_2018 : Autorisations d'absence pour événements familiaux et de la vie courante

Le PETR Pays Vallée du Loir va se doter d'un règlement intérieur dans lequel doivent figurer les autorisations d'absence pour événements familiaux et de la vie courante. Les éléments présentés ci-dessous ont été fournis par le Centre de gestion de la Sarthe, en application de la loi du 26 janvier 1984.

Mariage / pacs de l'agent	5 jours ouvrés consécutifs
Mariage ou pacs d'un enfant ou d'un enfant du conjoint	2 jours ouvrés consécutifs
Maladie ou accident grave du conjoint	5 jours ouvrés non consécutifs Fractionnement possible en demi-journées
Maladie ou accident grave d'un enfant de plus de 16 ans *	5 jours ouvrés non consécutifs Fractionnement possible en demi-journées
Maladie ou accident grave du père ou de la mère de l'agent/collaborateur ou maladie ou accident grave du père ou de la mère du conjoint de l'agent **	3 jours ouvrés consécutifs Fractionnement possible en demi-journées
Décès du conjoint	5 jours ouvrés consécutifs
Décès d'un enfant	5 jours ouvrés consécutifs
Décès du père ou de la mère de l'agent/collaborateur ou décès du père ou de la mère du conjoint de l'agent/collaborateur ***	3 jours ouvrés consécutifs
Décès d'un frère, d'une sœur	2 jours ouvrés consécutifs
Décès d'un beau-frère, d'une belle-sœur	1 jour ouvré
Décès d'un grand-parent de l'agent/collaborateur ou de son conjoint	1 jour ouvré
Décès d'un petit-enfant	2 jours ouvrés consécutifs
Déménagement domicile principal	1 jour ouvré
Don du sang	Durée nécessaire pour le don et le trajet
Don de plasma et de plaquettes	Durée nécessaire pour le don et le trajet
Rentrée scolaire	Jusqu'à la 6 ^{ième} incluse, possibilité de commencer le travail une heure après la rentrée
Concours et examens Fonction Publique Territoriale dans le département	Dans la limite de deux par an : le(s) jour(s) des épreuves
Concours et examens Fonction Publique Territoriale hors département	Dans la limite de deux par an : le(s) jour(s) des épreuves + 1 jour au-delà de 500 km aller-retour

Les durées proposées peuvent être augmentées pour tenir compte d'un éventuel délai de route, soit plus de 500 km aller-retour = 1 journée supplémentaire pour l'ensemble des autorisations d'absence.

* Pour un enfant de moins de 16 ans, se reporter à l'autorisation d'absence « soins à donner à un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde ».

** en cas de famille, recomposée et au regard de la situation familiale, l'autorité territoriale peut accorder les mêmes autorisations d'absence pour les beaux-parents que pour les parents.

*** au regard de la situation familiale, l'autorité territoriale peut accorder les autorisations d'absence en cas de décès du père ou de la mère du concubin de l'agent/collaborateur.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve la proposition du Président relative aux autorisations d'absence pour événements familiaux et de la vie courante

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 octobre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 5
 Votants : 34

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 24/10/2018
 et publication du 24/10/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 18h00 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Pierre GUICHON à Guy-Michel CHAUVEAU, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Carine MENAGE à Laurent HUBERT, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h20. Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h25. M. François BOUSSARD est arrivé à 18h38. Ils n'ont pas participé aux délibérations.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Président.

Trésor public :
 Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :

Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D02_22_10_2018 : Mandats spéciaux des élus

Le Président propose au Conseil syndical d'attribuer un mandat spécial au 1^{er} représentant du Pays, le Président, et à chaque vice-président afin de représenter le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural dans les instances auxquelles il adhère, les congrès, visites et manifestations diverses organisées hors territoire dans leur domaine de compétence et en lien avec les actions du pays. Ils pourront de ce fait bénéficier

du remboursement de leurs frais de déplacement et de mission selon le barème des fonctionnaires d'État du Ministère de l'intérieur envoyés en mission.

Un mandat spécial est donc attribué au :

- Président, premier représentant du Pays et en charge des Ressources Humaines, des Finances et de la Communication,
- Vice-président en charge des politiques contractuelles,
- Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire et du SIG,
- Vice-président en charge de l'Énergie et du Climat,
- Vice-président en charge de la Culture et du Patrimoine,
- Vice-président en charge des Circuits courts de proximité.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve la proposition du Président relative aux mandats spéciaux des élus.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.


Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 octobre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 5
 Votants : 34

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/10/2018
 et publication du 24/10/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 18h00 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Pierre GUICHON à Guy-Michel CHAUVEAU, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Carine MENAGE à Laurent HUBERT, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h20. Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h25. M. François BOUSSARD est arrivé à 18h38. Ils n'ont pas participé aux délibérations.

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président.

Trésor public :

Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :

Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D03_22_10_2018 : Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour FestiLoir 2019

Dans le cadre de ses actions culturelles, le PETR Pays Vallée du Loir souhaite faire appel aux fonds d'aide à la culture de la Région Pays de la Loire, pour l'édition 2019 de FestiLoir.

Conformément au budget 2019 présenté ci-dessous, il est demandé auprès de la Région une aide de 10 000 €.

Dépenses		Recettes	
Frais artistiques	20 500	PETR Pays Vallée du Loir	22 000
<i>Cachets artistiques</i>	16 000		
<i>Hébergement/restauration*</i>	2 500	Participation communes*	2 500
<i>Droits d'auteur</i>	2 000		
		Région Pays de la Loire	10 000
Frais technique	10 500		
Salaires techniciens	5 500		
Location	5 000		
Frais de communication	3 500		
Création	1 400		
Impression	1 200		
Diffusion	900		
TOTAL	34 500	TOTAL	34 500

* Valorisation de la participation des communes pour l'hébergement et la restauration

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise le Président à

- Solliciter une subvention de 10 000 € auprès de la Région Pays de Loire pour FestiLoir 2019,
- Signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 octobre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 5
 Votants : 34

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/10/2018
 et publication du 24/10/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 18h00 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Pierre GUICHON à Guy-Michel CHAUVEAU, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Carine MENAGE à Laurent HUBERT, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h20. Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h25. M. François BOUSSARD est arrivé à 18h38. Ils n'ont pas participé aux délibérations.

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président.

Trésor public :

Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :

Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D04_22_10_2018 : Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour Malices au Pays 2019

Dans le cadre de ses actions culturelles, le PETR Pays Vallée du Loir souhaite faire appel aux fonds d'aide à la culture de la Région Pays de la Loire, pour l'édition 2019 de Malices au Pays.

Conformément au budget 2019 présenté ci-dessous, il est demandé auprès de la Région une aide de 10 000 €.

Dépenses			Recettes			
<i>Programmation</i>		26 483,49	<i>SMPVL-Culture</i>			12 934,49
Programmation artistique Grandes communes		14 676,63				
Programmation artistique Petites communes		8 615,80	Communes	Nbre	Partic.	8 400,00
Hébergement et restauration (pris en charge par les communes)		0,00				
Droits d'auteur		3 191,06	Château du Loir	1	2000	2 000,00
			La Flèche	1	2000	2 000,00
<i>Actions sensibilisation</i>		7 791,00	Le Lude	1	2000	2 000,00
Action 1 : autour de "Petites Traces"		2 691,00	Autres communes	3	800	2 400,00
Action 2 : autour de "Sacré silence"		2 600,00				
Action 3 : autour de "Color swing"		1 800,00				
Action 4 : autour de "Le plus Petit Cirk du Bord du Bout du Monde"		700,00				
<i>Technique (spectacles autonomes)</i>		1 200,00	<i>Subventions</i>			21 000,00
Technicien		1 200,00	LEADER			6 200,00
Location		0,00	DRAC (CLEA)			4 800,00
			Région			10 000,00
<i>Transports scolaire</i>	<i>Nb bus</i>	3 360,00				
140 euros par bus	24	3 360,00				
<i>Communication</i>		3 500,00				
MONTANT TOTAL		42 334,49	MONTANT TOTAL			42 334,49

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise le Président à

- Solliciter une subvention de 10 000 € auprès de la Région Pays de Loire pour Malices au Pays 2019,
- Signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with two stars on either side of the bottom text.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 octobre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 5
 Votants : 34

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/10/2018
 et publication du 24/10/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 18h00 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Pierre GUICHON à Guy-Michel CHAUVEAU, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Carine MENAGE à Laurent HUBERT, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h20. Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h25. M. François BOUSSARD est arrivé à 18h38. Ils n'ont pas participé aux délibérations.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Président.

Trésor public :
 Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :
 Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D05_22_10_2018 : Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour la résidence Théâtre Scientifique

Dans le cadre de ses actions culturelles, le PETR Pays Vallée du Loir souhaite faire appel aux fonds d'aide à la culture de la Région Pays de la Loire, pour la résidence Théâtre Scientifique.

Conformément au budget 2019 présenté ci-dessous, il est demandé auprès de la Région une aide de 4 000 €.

Dépenses		Recettes	
<i>Programmation "Cathexis"</i>	10 500,00 €	<i>PETR PVL</i>	5 000,00 €
Programmation artistique (2 séances)	8 000,00 €		
Hébergement et restauration	1 500,00 €	Communes	4 000,00 €
Transport technique	1 000,00 €	Le Lude	4 000,00 €
Transport artistique	800,00 €		
<i>Actions sensibilisation</i>	10 430,00 €		
Actions longues : 20 h d'interventions sur 4 classes (x 60€)	4 800,00 €	<i>Subventions</i>	14 930,00 €
Interventions courtes 4h x 9 classes (x60 €)	2 160,00 €	LEADER	5 930,00 €
Transport	2 400,00 €	DRAC (CLEA)	5 000,00 €
Hébergement et restauration	1 070,00 €	REGION	4 000,00 €
		DEPARTEMENT	
<i>Transports scolaires</i>	3 000,00 €		
MONTANT TOTAL	23 930,00 €	MONTANT TOTAL	23 930,00 €

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise le Président à

- Solliciter une subvention de 4 000 € auprès de la Région Pays de Loire pour la résidence Théâtre Scientifique,
- Signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 octobre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 5
 Votants : 34

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/10/2018
 et publication du 24/10/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 18h00 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Pierre GUICHON à Guy-Michel CHAUVEAU, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Carine MENAGE à Laurent HUBERT, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h20. Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h25. M. François BOUSSARD est arrivé à 18h38. Ils n'ont pas participé aux délibérations.

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président.

Trésor public :

Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :

Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D06_22_10_2018 : Demande de subvention annuelle auprès de la DRAC Pays de la Loire au titre du Pays d'art et d'histoire

Le Pays d'art et d'histoire du Pays Vallée du Loir souhaite solliciter auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire une subvention de 13 150 € pour l'ensemble de ses actions 2019.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise le Président à

- Solliciter une subvention de 13 150 € auprès de la DRAC des Pays de Loire au titre du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2019,
- Signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top, "Pays Vallée du Loir" at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that loops around the stamp.